

M. Bourget: Monsieur le président, ainsi que le dit mon ami le représentant d'Ottawa-Est, ce gouvernement n'a pas dépensé \$700,000 à cet égard.

L'hon. M. Walker: Ce gouvernement n'a rien dépensé du tout.

M. Bourget: Le premier ministre d'alors, de l'Île du Prince-Édouard, nous avait demandé d'entreprendre une étude et nous sommes mis à l'œuvre immédiatement. Nous n'avons pas attendu trois ans. Le ministre ne peut pas dire que nous n'avions rien fait au cours des trois années antérieures, car personne ne nous avait invités à faire quoi que ce soit. Si le parti libéral était au pouvoir, le ministre en cause aurait au moins la franchise de dire aux habitants de l'Île du Prince-Édouard que ce projet est économiquement réalisable ou ne l'est pas. C'est la réponse que les habitants de l'Île du Prince-Édouard attendent du gouvernement fédéral.

M. Howard: Avant que le crédit soit adopté, puis-je poser au ministre une question qui n'est pas tout à fait pertinente? J'espère que vous me pardonnerez, monsieur le président, mais elle a tout de même un certain rapport. Le ministre, son ministère ou son prédécesseur ont-ils reçu des instances réclamant une participation du gouvernement fédéral à l'aménagement d'une chaussée, d'un tunnel ou de quelque autre lien du même genre entre l'île de Vancouver et la partie continentale de la côte de l'Ouest? S'il y a eu de telles requêtes ou de telles instances, le ministre nous dirait-il ce qu'on en a fait?

L'hon. M. Walker: Les gens de la région ont déjà réclamé un tunnel, mais l'eau est si profonde qu'on a jugé le projet irréalisable.

(Texte)

M. Latour: Monsieur le président, je voudrais demander au ministre des Travaux publics s'il peut me fournir des renseignements relativement au pont sir George Perley qui enjambe la rivière Outaouais entre Hawkesbury et Grenville.

Je comprends que ce pont doit subir certaines transformations par suite des travaux qui sont effectués par l'Hydro-Québec; on dit même qu'il sera relevé d'une douzaine de pieds. Je voudrais savoir si les travaux à ce pont seront exécutés par l'Hydro-Québec et quelle sera la répercussion de ce pont par rapport à la voie maritime de la rivière Outaouais?

(Traduction)

L'hon. M. Walker: Oui, il y aura du travail à faire. Je crois savoir que le coût en sera défrayé par l'Hydro.

[L'hon. M. Walker.]

(Texte)

M. Latour: Excusez-moi, monsieur le président, mais j'ai posé une autre question. J'ai demandé quelle serait la répercussion de ce pont-là, étant donné le projet de canalisation d'une voie maritime sur la rivière Outaouais. J'ai demandé également si ces travaux seraient exécutés par l'Hydro-Québec. La réponse que j'ai obtenue n'est pas assez complète. La raison pour laquelle j'insiste pour obtenir une réponse satisfaisante, c'est que depuis deux ans, je tente d'obtenir des renseignements des fonctionnaires du ministère, et je vous avoue que je n'ai pu avoir une réponse satisfaisante de personne. J'insiste donc pour obtenir une réponse qui me donnera satisfaction.

(Traduction)

M. le président: Le crédit est-il adopté?

(Texte)

M. Latour: Je vous demande pardon, monsieur le président, mais j'aimerais bien avoir une réponse à ces questions.

(Traduction)

M. Robichaud: L'honorable député devrait savoir qu'il est deux jours en retard.

L'hon. M. Walker: C'est au tour de l'honorable député.

(Texte)

Le député a bien raison. Serait-il assez bon de me rendre visite afin que je puisse discuter de cette question avec lui? Pour le moment, il a été décidé que ce serait l'Hydro qui paierait toutes les dépenses.

(Traduction)

(Le crédit est adopté.)

366. Routes et ponts—Entretien et exploitation, et autorisation de faire des avances recouvrables selon des montants ne dépassant pas dans l'ensemble le montant des frais de maintien en service du pont de New Westminster, \$300,735.

M. Howard: Le ministre pourrait-il nous dire de quel pont il s'agit et de quels frais d'exploitation?

L'hon. M. Walker: L'honorable député parle maintenant du pont de chemin de fer utilisé par le National-Canadien?

M. Howard: Je ne sais pas de quoi je parle? Je demande au ministre de nous dire de quel pont il s'agit.

L'hon. M. Walker: Je m'excuse, je n'avais pas saisi la question de l'honorable député. Il s'agit de l'ancien pont ferroviaire et routier que nous avons pris à notre charge à la place de la province de la Colombie-Britannique.

(Le crédit est adopté.)